Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 21 (1876)

Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

g) Délégués des gouvernements des huit premiers cantons dans leur ordre;

h) Députation du Grand Conseil du canton de Fribourg, Conseil d'Etat et Tribunal cantonal;

k) Délégués des Gouvernements des autres cantons, également d'après leur ordre.

NB. Chacune des autorités ci-dessus désignées sera accompagnée de ses huissiers en manteau.

1) Députation des villes alliées ;

m) Députation des villes fribourgeoises et bernoises;

n) Autorités de district et locales;

o) Comité de la société des officiers suisses ;

p) Les différents comités de la fête;

q) Les ecclésiastiques et professeurs invités ;

r) Peloton de cavalerie.

NB. La troupe d'infanterie sera échelonnée sur les côtés de cette partie du cortége.

s) Musique des Armes-Réunies;

- t) Sociétés de chant chacune avec son drapeau.
 - II. Cortége historique dans l'ordre fixé par son programme spécial.

Remarques générales: Toutes les autres sociétés formeront la haie pendant le défilé sur la route depuis Morat jusqu'à l'obélisque.

1 heure. Défilé devant l'obélisque. Arrivée sur le champ de bataille : salve d'ar-

tillerie, discours officiels alternant avec de la musique et des chœurs.

2 ⁴/₂ heures. Retour dans le même ordre que ci-dessus jusqu'à la porte de la ville. À leur arrivée devant le Lindensaal, les autorités prennent place dans les estrades réservées. La troupe se range en face d'elles; le reste du cortége continue à défiler, pendant que les dames d'honneur, réunies à l'entrée de la ville, couronnent les drapeaux au passage. Le cortége historique parcourt les rues de la Poste, de l'Hôtel-de-Ville, de la Croix et du Temple allemand. Arrivés sur la place du Collége, les cavaliers mettent pied à terre, leurs chevaux sont conduits derrière le Collége. Pendant ce temps, les hommes à pied déposent leurs armes dans l'enclos de gymnastique.

Arrivés au bâtiment de la fête, après le défilé du cortége historique, les hôtes officiels se rendent dans le même ordre qu'au départ, directement dans le local

de fête.

5 heures. Banquet officiel. L'ouverture en est annoncée par une salve d'artillerie.

9 heures. Une salve et trois fusées donnent le signal de l'illumination de la ville et du lac. Feux de joie, feux d'artifices. Une salve d'artillerie annouce la clôture de la fête.

III. Appendice.

Vendredi 23 juin. Fête de la jeunesse de Morat. Grand bal à la cantine. Clôture.



BIBLIOGRAPHIE.

Quelques écrits sur l'administration de l'armée française.

Cette question, à l'ordre du jour en France et en Suisse *, vient de donner

* On sait que depuis plus d'une année un projet ou avant-projet de règlement d'administration est soumis par le Conseil fédéral à l'examen et au préavis des cantons. On ne voit pas que cette question importante s'achemine à une solution.

(Réd.)

lieu, en France, aux publications suivantes qui ont été adressées aux membres des Chambres par M. l'intendant général Friant :

1º Un premier cahier autographié, intitulé : Organisation de l'administration.

2º Un deuxième cahier autographié, intitulé: Exposé des motifs d'un contreprojet de loi pour l'administration de la guerre.

3º Un troisième cahier autographié, intitulé: Examen de l'exposé des motifs

de la loi pour l'organisation de l'armée.

4º Un quatrième cahier autographié, intitulé : Observations, par articles, sur le projet de loi sur l'administration.

5° Une brochure signée : l'intendant général inspecteur Friant, et intitulée : Emploi des médecins civils pour le traitement des malades de l'armée.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce volumineux dossier d'un intéressant débat.

Ecrits sur les guerres de Bourgogne.

Outre le récit des guerres de Bourgogne que prépare la librairie Sandoz, à Neuchâtel, et la réunion en brochure des intéressants articles publiés dans la Sonntagsblatt du Bund, il s'imprime à Fribourg un petit recueil historique français, dù à la plume de M. le colonel Périer, dont nous parlerons dans un prochain numéro. Mais les publications les plus importantes « sont incontestablement, dit un prospectus récent, les deux volumes que, sous le patronage du comité central de la fête, M. le pasteur Ochsenbein a bien voulu faire publier.

« L'un, le Récit populaire de la bataille, formera une charmante édition allemande, de 150-160 pages, avec une gravure représentant l'obélisque et la place de la bataille. Le tirage s'en fera à 5000 exemplaires et il sera en tous cas prêt

avant la fête. Le prix n'en est pas encore fixé.

« L'autre, et le plus important, sera un magnifique volume in-4°, imprimé sur papier de luxe et contenant, outre le texte, allemand ou français, selon la langue originale, des cartes de Morat et des alentours à l'époque de la bataille et de nos jours, dues au bureau de l'état-major fédéral, des gravures sur bois et une charmante gravure chromolithographique représentant la ville de Morat, l'obélisque, le grand Tilleul, l'ossuaire, le Tilleul de Fribourg, en un mot, tous les monuments historiques qui rappellent cette lutte grandiose.

« Ce volume, que l'on croyait d'abord ne devoir réunir qu'à peu près 400 pages, en aura environ 700 et contiendra, dans sa première partie, tous les documents, dont un bon nombre encore inédits, qui se rapportent à la bataille; la 2^e partie renfermera les chroniques, les poésies et les chants qui ont vu le jour après la bataille, et ce ne sera pas la moins intéressante; la 3^e partie contiendra les comptes de la bataille, les noms des principaux chefs et soldats, les tableaux des

corps d'armée.

« M. Ochsenbein a fait précéder ce magnifique Recueil d'une préface explicative, et il n'est pas un ami de notre Histoire nationale qui ne veuille se procurer ce véritable monument littéraire. Cet ouvrage est considérablement avancé, et avant fin mai il pourra être livré aux souscripteurs. Le prix en est fixé à 10 fr. pour les souscripteurs, prix bien modéré pour une publication de cette importance, mais le comité a voulu pouvoir la mettre à la disposition de chacun.

« L'imprimerie du Confédéré édite ce magnifique volume et elle a reçu déjà maintes félicitations de la part d'historiens distingués, qui en ont examiné les feuilles tirées, pour son exécution réussie et les soins apportés à la correction et au tirage. Dès aujourd'hui on peut souscrire à cet ouvrage, au prix de 10 francs, à l'imprimerie Bielmann, Grand'Rue, n° 29, à Fribourg, et il sera adressé contre

remboursement aux souscripteurs dès qu'il sera terminé.

« Cette édition n'est que de 2000 exemplaires et elle sera rapidement enlevée;

il n'en sera tiré une seconde édition que pour autant qu'il y ait 1000 nouvelles demandes.

« Cette annonce n'est pas une simple réclame. C'est un ouvrage de confiance que l'on offre au public, réunissant toutes les conditions de succès, publiée sous le patronage du comité central de la fête, et dû au travail et au dévouement de M. Ochsenbein, publiciste dont la renommée est justement acquise, qui y a consacré tous ses soins depuis de bien longs mois. Nous l'offrons au public suisse et fribourgeois avec l'intime sentiment d'avoir contribué à une œuvre patriotique. »

Abolition des logements militaires en temps de paix. Essai sur le campement des troupes, par le major Bonyet, du corps d'état-major belge, avec trois planches. — 1 vol. in-8°. — Paris: Dumaine, 1876.

Le but de M. le major Bonyet est des plus louable. Il cherche un vêtement-surtout qui puisse servir de tente. Dans un avant-propos, il critique l'habillement des troupes et le système d'installation adopté jusqu'ici, puis il passe à la description d'un manteau inventé par lui et qui peut servir de capote, de sac à terre, de hamac, de civière, par la réunion de plusieurs manteaux, et obtenir un lit de camp, un abri auquel il donne la forme en plan incliné, ou en demi-tronc de cône, ou en fer à cheval.

Trois planches explicatives font comprendre les méthodes proposées par l'inventeur. Tout cela nous paraît fort ingénieux et praticable; cet ouvrage est donc à consulter avec attention; il contient des renseignements fort intéressants. En tout cas, quelques essais sur le procédé de M. le major Bonyet ne pourraient qu'être recommandés.

La guerre franco-allemande de 1870-1871, par la section historique du grand état-major prussien. 10e cahier. Berlin 1876.

Ce fascicule, qui est accompagné de neuf cartes ou plans et traite de l'investissement de Paris et de la prise de Toul et de Strasbourg, se compose de cinq chapitres, dont le premier est consacré à la marche de la troisième armée et de l'armée de la Meuse de Sedan à Paris, depuis le 2 jusqu'au 16 septembre; le second, aux événements dont Paris a été le théâtre après la capitulation de Sedan; le troisième, à l'investissement de Paris depuis le 17 jusqu'au 19 septembre, ainsi qu'aux combats de Petit-Bicêtre et de Châtillon; le quatrième, à la prise de Toul; enfin le cinquième, au siége de Strasbourg; dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le 27 août et le 27 septembre.

Les cartes et plans sont : une carte générale pour les mouvements opérés du 2 au 19 septembre 1870 par la 3^e armée et par l'armée de la Meuse; une esquisse en quatre sections des environs de Paris; une carte pour les combats qui ont eu lieu le 19 septembre aux environs de Petit-Bicêtre et de Châtillon, puis un plan du siége de Strasbourg.

Tableau des numéros et pattes d'épaules des divers corps des divisions de l'armée suisse.

MM. Born, Moser et C^e, à Herzogenbuchsee, chargés de la fabrication des numéros des pattes d'épaules pour l'armée suisse, ont reçu de nombreuses demandes de la part d'autorités militaires et d'officiers pour établir des tableaux représentant l'ordre de bataille des divisions. Ils se sont décidés à donner suite à ces demandes, et ils viennent de fournir un charmant spécimen de ces tableaux. Ils sont composés par les numéros respectifs des corps, ce qui a l'avantage de représenter toutes les unités des différentes armes et des différentes troupes qui forment une division d'armée et de contenir en même temps l'original des numéros dans les différentes couleurs.

Les tableaux sont du format de 60/90 centimètres et dans l'arrangement de

l'ordre de bataille habituel par division d'armée. L'échantillon dont nous parlons représente la première division. Les numéros, suivant type réglementaire, sont accompagnés des noms des cantons imprimés au-dessous des unités de troupes.

L'établissement de ces tableaux ne pouvant se faire qu'au moment de la fabrication de tous les numéros des pattes d'épaules, les fabricants susmentionnés invitent les autorités militaires et les officiers à faire parvenir leurs demandes jusqu'au 31 mai, afin de pouvoir arranger à temps la fabrication et l'expédition des numéros.

Nous ne pouvons que recommander vivement cette utile entreprise au public militaire. (Voir aux annonces.)

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES

Le Département militaire fédéral aux autorités militaires des cantons.

Berne, le 27 avril 1876.

Pour fixer le nombre des officiers à appeler aux prochaines écoles préparatoires d'officiers, ainsi que dans le but de se procurer les dates des brevets nécessaires pour l'établissement des certificats de capacité, nous avons besoin d'un état complet des officiers des unités de troupes de l'élite et de la landwehr avec les indications suivantes :

- I. Officiers incorporés, avec indication de l'arme et de l'unité de troupe; de plus :
 - 1. Grade.
 - 2. Nom de famille et prénoms,
 - 3. Domicile.
 - 4. Année de naissance.
 - 5. Brevet comme officier.

 Bornier brevet.

 Jour, mois et année
 - 7. Comme observations:
 - a) Licenciement temporaire, cas échéant.
 b) Congé, cas échéant.
 Avec indication de l'expiration du délai
 - c) Absence sans congé, cas échéant.
 - d) Libéré du service pour cause d'emploi, cas échéant.
 - e) Commandé comme adjudant, cas échéant.
- II. Officiers non incorporés, avec indication de l'arme à laquelle ils appartiennent ; de plus :
 - 1. Mêmes indications que celles mentionnées sous nºs 1-6 ci-dessus.
 - 2. Motif pour lequel ils ne sont pas incorporés.

Il est à désirer que les états de tous les cantons deviennent peu à peu uniformes, c'est pourquoi nous vous recommandons pour l'impression des nouveaux états le formulaire ci-après, dont le format serait in-8° et dont on utiliserait chacune des deux pages intérieures :

| Grade | Noms | Domicile | Année de naissance | premier brevet | dernier brevet | Observations |
|-------|------|----------|-----------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| | | | | | , | |

Nous prions, en conséquence, les autorités militaires cantonales de bien vouloir faire établir un état des officiers de leurs unités de troupes, arrêté au 1er mai